



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
et de la mer de la Gironde
Service maritime et littoral**

Affaire suivie par Delphine CATHALA
Cheffe du service Maritime et Littoral

Arcachon, le 17 juin 2020

**VIGILANCE PARTICULIÈRE SUR LA LEYRE POUR LES ACTIVITÉS SAISONNIÈRES ET
EXPOSÉES (descente en canoë et en kayak)**

Etat de la situation hydrologique de la Leyre :

- La Leyre a connu au mois de mai 2020 une crue d'ampleur exceptionnelle de niveau centennal. Les périodes pluvieuses ont saturé les nappes phréatiques et la décrue s'étale sur plusieurs semaines ;
- les niveaux d'eau restent au-delà des hauteurs reconnues sans contraintes pour les activités saisonnières et exposées telles les descentes en canoë kayak ;
- l'état des lieux réalisé par le gestionnaire du parc naturel régional des landes de Gascogne entre le 25 mai et le 5 juin 2020 a mis en évidence la présence d'obstacles majeurs et d'obstructions du chemin d'eau provoqués par les accumulations d'arbres et de branches et de bois flottés formant des embâcles.
- le chantier d'entretien et de sécurisation du cours d'eau a débuté le 9 juin 2020 et est toujours en cours, tronçon par tronçon, et devrait se prolonger jusqu'au 24 juillet 2020

Spécificité de la pratique de canoë – kayak sur la Leyre :

- La pratique des descentes de l'Eyre en canoë et en kayak se concentre sur la seconde quinzaine de juin et les mois de juillet et d'août sur l'ensemble des secteurs ;
- la pratique libre, en dehors de toute offre professionnelle d'un prestataire, connaît un essor important, par des pratiquants individuels, parfois inexpérimentés ;
- La pratique du canoë et du kayak sur la Leyre présente des risques réels :
 - x risques de coincement dans les embâcles,
 - x difficulté de maîtriser sa trajectoire par courant fort et avec des obstacles à répétition,
 - x difficulté d'intervention rapide des secours dans une vallée humide et peu accessible depuis la berge,
 - x risques accentués par la saison touristique et l'inexpérience des publics (notamment à partir du 05 juillet).

Compte tenu de cette situation, la préfecture de la Gironde déconseille vivement la pratique libre de canoë – kayak pendant la période de vigilance.

Seule la pratique encadrée ou la pratique en autonomie peut être envisagée en s'adressant aux établissements de la vallée proposant une offre de service canoës comme prestataires d'activités de canoë et de kayak, membre du réseau des usagers de la Leyre et régulièrement informés de l'avancée des travaux de sécurisation.

La liste des professionnels est disponible auprès de la maison du Parc, des communes riveraines, des offices de tourisme et le site officiel de la vallée : www.canoesurlaleyre.com

La période de vigilance est maintenue pendant la période de travaux de sécurisation du cours d'eau et tant que les niveaux d'eau restent importants. Cette vigilance sera levée par une nouvelle note préfectorale.

L'Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics
Florian PERRON
Chef de l'Unité Gestion de l'Espace
Maritime et Littoral